

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 mai 2021

GARANTIE D'EMPLOI PAR L'ÉTAT - (N° 4017)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 28

présenté par
Mme Obono

ARTICLE 2

À l'alinéa 7, substituer au mot :

« SMIC »

les mots :

« salaire minimum de croissance ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.